Eglise du Saint-Sacrement à Liège

Chapelle de Bavière à Liège - Eglise Saint-Lambert à Verviers

Feuillet 120

Mardi 17 novembre 2020

Martyre de saint Cyprien de Carthage (258)[[1]](#footnote-1)

*D’une riche famille de Carthage, Cyprien, jeune rhéteur et avocat se convertit brusquement vers 245. En 249, il devient évêque de la métropole d’Afrique. Les actes de son martyre sont un des documents le plus justement célèbres et des mieux conservés, simple transcription du procès-verbal.*

Le procès de 257

(1). C’était sous le quatrième consulat de Valérien et le troisième de Gallien, le trois des calendes de septembre, à Carthage, dans la salle d’audience.

Le proconsul Paternus dit à Cyprien : « Les très saints Empereurs Valérien et Gallien ont daigné m’adresser une lettre pour m’informer de leur volonté : ceux qui ne pratiquent pas la religion romaine doivent prendre part aux cérémonies. En conséquence j’ai fait une enquête à ton sujet. Qu’as-tu à répondre ? »

L’évêque Cyprien : « Je suis chrétien et évêque. Je ne connais pas d’autres dieux que le Dieu unique et véritable, celui qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu’ils renferment. C’est ce Dieu que nous servons, nous, chrétiens. C’est lui que nous prions, jour et nuit, pour nous et pour tous les hommes comme pour le salut des empereurs eux-mêmes.

- Donc tu persistes dans cette résolution ?

- Une résolution droite qui connaît Dieu ne peut changer.

- Veux-tu donc partir en exil à Curubis, car tel est l’ordre de Valérien et de Gallien ?

- Je pars.

- Mes instructions ne concernent pas seulement les évêques ; c’est aussi au sujet des prêtres qu’on a daigné m’écrire. En conséquence je veux savoir de toi le nom des prêtres qui demeurent dans cette ville.

- Vos lois interdisent à bon droit la délation. Aussi ne puis-je livrer ces prêtres. On les trouvera dans leurs cités.

- Pour mon compte, mon enquête porte aujourd’hui sur notre cité.

- La discipline interdit de se livrer soi-même ; toi aussi, tu blâmerais cet acte. Les prêtres ne peuvent donc se livrer eux-mêmes. Mais ton enquête les fera découvrir.

- Je les découvrirai. »

Et il ajouta : « Il est également défendu de tenir une réunion où que ce soit et d’entrer dans les cimetières. En conséquence tous ceux qui enfreindront cette défense si sage encourront la peine capitale.

- Fais ce qui t’a été commandé. »

(2). Alors le proconsul Paternus fit déporter le bienheureux évêque Cyprien au lieu de son exil.

Second interrogatoire et condamnation, en 258

Cyprien se trouvait en exil depuis longtemps, quand au proconsul Aspasius Paternus succéda le proconsul Galerius Maximus. Celui-ci fit revenir de son exil le saint évêque Cyprien et comparaître devant lui. Cyprien, le saint martyr de Dieu, revint donc de Curubis, où l’avait exilé l’ordre d’Aspasius Paternus, qui était proconsul à cette époque. Un rescrit sacré l’avait autorisé à se tenir dans sa villa de Carthage. Là il attendait tous les jours qu’on vînt l’arrêter, car un songe l’en avait averti.

Il s’y trouvait quand deux officiers se présentèrent. L’un était écuyer d’état-major du proconsul Galérius Maximus, successeur d’Aspasius Paternus, l’autre était écuyer des équipages, au même service. C’était le jour des ides de septembre, sous le consulat de Tuscus et de Bassus. Les officiers firent monter Cyprien dans leur voiture, s’assirent à ses côtés et le conduisirent à Sexti, où le proconsul Galérius Maximus s’était retiré pour refaire sa santé.

Le proconsul ajourna l’affaire au lendemain. Cyprien fut alors conduit et interné chez l’un des officiers, l’écuyer d’état-major du proconsul et clarissime Galérius Maximus. Il demeura chez cet officier, devenu son hôte, au quartier de Saturne, entre la rue de Vénus et la rue Salutaire. Là, se réunit tout le peuple des frères. Quand Cyprien le sut, il demanda de veiller sur les vierges ; car la foule stationnait dans la rue, devant la porte de la maison.

(3). Le lendemain, le 18 des calendes d’octobre, dès le matin, une foule immense qui avait eu vent de l’ordre donné par le proconsul Galérius Maximus se réunit à Sexti. Mais le proconsul ordonna de lui amener Cyprien, le même jour, à l’Atrium Sauciolum, où il siégeait. C’est là que comparut Cyprien.

Le proconsul Galérius Maximus : C’est bien toi, Thascius Cyprianus ?

L’évêque Cyprien : C’est moi.

Le proconsul : C’est toi qui t’es présenté comme le pape de ces hommes impies ?

L’évêque : C’est moi.

Le proconsul : Les très saints Empereurs t’ont ordonné de sacrifier.

Cyprien : Je ne le ferai pas.

Le proconsul : Prends garde à toi.

Cyprien : Fais ce qui t’a été commandé. Dans une affaire si claire il n’y a pas lieu de délibérer.

(4). Galérius Maximus délibéra avec son conseil et rendit avec peine et regret cette sentence : « Longtemps tu as vécu en sacrilège ; tu as groupé autour de toi en grand nombre les complices de ta conspiration coupable. Tu t’es constitué l’ennemi des dieux romains et de leur culte sacré. Les pieux et saints Empereurs Valérien et Gallien, Augustes, et Valérien, le très noble César, n’ont pu te ramener à l’observance des cérémonies du peuple romain. Tu as été convaincu d’être l’instigateur et le porte-enseigne des plus grands crimes. En conséquence, tu serviras d’exemple à ceux que tu t’es associés dans le mal. Par ton sang, sera sanctionné le respect des lois. »

Après ces considérants, le proconsul lut son arrêt sur la tablette : « Thascius Cyprianus périra par le glaive. Ainsi nous l’ordonnons. »

L’évêque Cyprien dit : « Deo gratias (Grâces à Dieu) ».

Notice sur le martyre

(5). Après cette sentence, le peuple des frères disait : « Nous aussi, qu’on nous décapite avec lui ! » Une grande agitation s’éleva au milieu des frères et c’est en masse qu’ils escortèrent le martyr.

Cyprien fut conduit au Champ de Sexti. Là, il se dépouilla de son manteau de bure, s’agenouilla et se prosterna contre terre pour prier le Seigneur. Ensuite, il enleva sa dalmatique et la remit aux diacres. Et debout, en tunique de lin, il attendit le bourreau.

Quand le bourreau fut arrivé, l’évêque ordonna à ses gens de lui compter vingt-cinq pièces d’or. Déjà, les frères étendaient devant le martyr des toiles de lin et des serviettes. Le bienheureux Cyprien noua lui-même le bandeau sur ses yeux. Ne pouvant se lier les mains, il fit nouer les cordons par le prêtre Julianus et le sous-diacre Julianus. Ainsi s’acheva le martyre du bienheureux Cyprien.

On déposa provisoirement le corps d’abord dans le voisinage afin de le soustraire à la curiosité des païens. La nuit venue, on le transporta, à la lueur des cierges et des torches, au milieu des prières, en grand triomphe, au cimetière du procurateur Macrobius Candidatus, sur la route de Mappala, près des Piscines.

Peu de jours plus tard, mourut le proconsul Galérius Maximus.

(6). Le martyre du bienheureux Cyprien eut lieu le 18 des calendes d’octobre, sous les Empereurs Valérien et Gallien, mais sous le règne de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l’honneur et la gloire dans les siècles des siècles ! Amen.

1. *Les premiers martyrs de l’Eglise*, n° 15, pp. 117-120. [↑](#footnote-ref-1)